

11 SEP. 2024

1 av. du Pays de Caen
14460 COLOMBELLES



Caen, le 4 septembre 2024

Le Maire

Société Civile Immobilière de Construction
Vente - ROSA PARKS
CHEZ NORMANDIE AMÉNAGEMENT
1 AVENUE DU PAYS DE CAEN
14460 COLOMBELLES

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La Ville de Caen et la SCCV Rosa Parks ont conclu une promesse de vente le 14 décembre 2022 et son avenant le 26 juin 2024 portant sur une emprise de terrain à provenir des parcelles LH n°s 34, 45, 87 et 8 pour environ 1 0461 m², située à l'angle du Cours Montalivet et de la rue Rosa Parks à Caen pour la réalisation d'un programme mixte de construction dénommé « Les cascades » comportant six bâtiments.

Dans le cadre de cette promesse et de son avenant, il est prévu une condition suspensive d'obtention d'un arrêté de permis de construire sur ledit terrain.

Par délibérations du conseil municipal de la ville en date du 21 mai 2024, il a été constaté la désaffectation à l'usage du public de l'emprise cédée et il a été procédé à son déclassement du domaine public.

Aussi, par la présente, conformément à la délibération de son conseil municipal du 12 décembre 2022, je vous confirme l'accord de la Ville pour que la SCCV dépose un permis de construire, ou toutes autres autorisations d'urbanisme nécessaires à ce projet, sur une partie des parcelles LH n°s 34, 45, 87 et 8 pour environ 1 0461 m², la superficie définitive sera à définir par un géomètre-expert.

De même, la Ville vous autorise à mener toutes les études nécessaires à la réalisation de ce projet (études de sols, levés topographiques...).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-adjoint

Nicolas JOYAU